Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251124-D2025_074-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2025

Nombre de membres
.En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14/11/2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : LONGCÔTÉ Yves, PASQUER Claudie, JACOB Jean-Paul, VAUDIN Karine

Pouvoirs : PASQUER Karine donne pouvoir à BUSNEL Didier
PASQUER Claudie donne pouvoir à BRUNET Thierry
JACOB Jean-Paul donne pouvoir à BOURGET Patricia

Secrétaire de séance nommé : BUSNEL Didier

2025-074 ACQUISITION D'UN PRET – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur FELLOUS Frédéric,

Annule et remplace la délibération 2025-063 voté lors du conseil municipal du 09/10/2025.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 100 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 17 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2043

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/12/2025, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.77 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251124-D2025_074-DE

Commission
Commission d'engagement : 0.20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale

Pour copie conforme,

